



Extrait du Association pour l'Économie Distributive

<http://www.economiedistributive.fr/Les-dechets-menagers>

Les déchets ménagers

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 1998 à 2009 - Année 2007 - N° 1082 - décembre 2007 -

Date de mise en ligne : lundi 31 décembre 2007

Description :

Suzanne et Bernard Ballet ont découvert, grâce au travail de Dany Dietmann, l'arnaque et les graves dangers que présente l'incinération des ordures ménagères.

Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés

En présence d'une pêche savoureuse, l'homme et l'écureuil ont des comportements particulièrement intéressants : le premier mange la pulpe et jette le noyau, alors que le second mange le contenu du noyau et jette la pulpe. C'est par cette anecdote que débute le livre de Dany Dietmann *Déchets ménagers - le jardin des impostures*, publié en 2005 chez l'Harmatan, où il relativise la notion de déchet.

Avant de qualifier un produit de "déchet", il faut être certain qu'il ne peut pas être recyclé. Au milieu du siècle dernier, la notion de déchet n'existait pas dans les fermes : les eaux grasses étaient destinées aux cochons, les rejets organiques étaient utilisés comme engrais et les fumées de cuisine servaient à boucaner les viandes salées. Tout allait dans le sens de l'utile et de l'économie. À l'heure actuelle, il n'y a guère que les produits résiduels de la fission nucléaire qui puissent mériter le qualificatif de déchet puisque leur radioactivité empêche le développement normal des cellules vivantes. Nous rejetons, après avoir satisfait nos besoins vitaux, ce que l'auteur appelle les produits résiduels ménagers et la question qu'il pose est la suivante : que faire de ces produits ?

D. Dietmann, naturaliste, maire d'une commune d'Alsace, est un homme de terrain, très impliqué dans divers projets destinés à nous conserver une planète "durable". Son réquisitoire contre l'incinération des déchets est sans appel.

Il démontre, en effet, que lorsqu'une tonne de déchets ménagers est brûlée, il en ressort, compte tenu de tout ce qu'il faut ajouter pour sa combustion, une masse très toxique de 7.545 kg, comprenant des dioxines, des métaux lourds, des mâchefers, des fumées, et autres déchets humides. Or, constate-t-il, « l'énormité de la masse de déchets produits par nos sociétés de consommation devient un gigantesque pactole... L'incinération devient alors une championne de l'extorsion, en terme de profits, et de pollution, en terme d'environnement ». De sorte que « l'absence d'incinérateur est une chance inouïe d'économie et de progrès dans le domaine des déchets, car elle oblige à s'orienter vers la réduction à la source, le compostage, le recyclage, la méthanisation et, surtout, vers le changement de nos habitudes consuméristes ».

Il soulève aussi l'autre problème de l'incinération, celui de son coût : pour un projet d'incinérateur de 100.000 tonnes/an, l'investissement de départ est évalué à 70 millions d'euros, dont 31,5 pour le module de traitement des fumées. N'est-il pas stupide de dépenser autant d'argent pour tenter de piéger des substances toxiques qui n'existeraient pas si les produits résiduels ménagés n'étaient pas incinérés ? Il donne l'exemple d'un incinérateur ultra moderne fonctionnant depuis 6 ans à Mulhouse-Sausheim, qui n'a toujours pas été réceptionné, il en est à son troisième turbo-alternateur, il a vu l'une de ses lignes rejeter un effluent gazeux dépassant 6 fois les normes de dioxines et il accumule les pannes !

Comment en est-on arrivé là ? En première analyse, face à l'augmentation des déchets et pour échapper aux nuisances des décharges en extension, il a pu sembler séduisant d'utiliser « le feu purificateur ». La remise en cause de l'incinération a eu essentiellement pour origine la découverte en 1991 de l'extrême toxicité des dioxines produites par les incinérateurs, suivie des drames de Seveso, de Gilly sur Isère, d'Andorre la Vieille et de bien d'autres lieux, où ont été contaminées de grandes zones agricoles (et pour de nombreuses années), du bétail (abattu en masse) et, surtout, une population importante.

Les réactions ont été rapides : Traité de Kyoto, Convention de Stockholm (2004), Charte de l'environnement, Appel de Paris... La Convention de Stockholm traitait des dangers sanitaires et environnementaux des Produits organiques persistants (les POP), aux premiers rangs desquels se trouvent les dioxines, furanes et autres HAP produites par les incinérateurs. Il y était demandé que l'on mette fin dans les plus brefs délais à leur production, à leur utilisation et à leur dispersion...

Et nos déchets pourraient, en effet, être réduits dans des proportions de plus en plus importantes. Dans sa commune

D. Dietmann a pu faire réduire la quantité de déchets ménagers résiduels de 400 kg par habitant et par an à 130. Et nos voisins européens s'investissent dans la politique du "zéro déchet" en commençant à la source : emballages inutiles et emballages non recyclables.

Comment fonctionne un incinérateur et quels inconvénients majeurs présente-t-il ?

En gros, on peut dire qu'un incinérateur transforme des déchets peu polluants en des substances toxiques (comme la dioxine) et disperse dans l'environnement toutes leurs nuisances.

L'incinération synthétise des produits organiques persistants, qui sont extrêmement toxiques, même à des doses infinitésimales. Ils produisent des contaminations sournoises et irréversibles, qui s'accumulent, à moyen et à long terme. Pour que se produise la synthèse de ces produits, il suffit en effet que se trouvent dans une enceinte, des atomes de carbone, de dioxygène, d'hydrogène et de chlore, confinés à des températures allant de 220° à 750°C. Or, dans tout incinérateur, même de nouvelle génération, et pour des raisons diverses, ces conditions idéales de synthèse sont parfaitement réalisées. D'où l'extrême dangerosité de ces installations. « Les seuls incinérateurs qui ne rejettent pas de dioxines sont ceux qui n'existent pas », constate D. Dietmann.

Qui plus est, ces produits hautement toxiques se retrouvent non seulement dans les fumées, mais aussi dans les mâchefers (résidus solides de l'incinération) qui constituent 30 % de la masse des déchets brûlés dans un incinérateur - où ils ne sont même pas recherchés ! Ces mâchefers, en fin d'incinération, se retrouvent dans des décharges, dans des sous-couches routières, dans des remblaiements de zones inondables,... donc, en grande quantité, dans notre sol. Les problèmes qui risquent d'en découler restent à venir...

Autre inconvénient majeur des incinérateurs : ils nécessitent, pour bien fonctionner, de grandes quantités de matières à brûler. Donc leur rentabilité est incompatible avec une politique de réduction des déchets (tri, recyclage, compostage...) ! Ce qui aboutit à l'absurdité suivante : on réinjecte dans les incinérateurs des quantités importantes de déchets déjà triés pour le recyclage et ceci avec la bénédiction et l'aide d'organismes tels que "éco emballage" !! Pour le financement de leur installation, les fabricants d'incinérateurs bénéficient, en France (et seulement en France), d'aides substantielles de l'Etat.

Quant à leur fonctionnement, il est ensuite grassement payé par les utilisateurs (à savoir par nous tous) par le biais des taxes locales.

Quand le dernier arbre sera abattu, La dernière rivière asséchée, Le dernier poisson pêché, Les hommes vont s'apercevoir Que l'argent n'est pas comestible. (paroles amérindiennes)
--

Tout ceci constitue donc un juteux commerce, qui coûte cher à la fois l'État et aux contribuables. Car le lobby de l'incinération est très efficace auprès des élus. On en arrive donc, et malgré toute l'argumentation précédente, à des constats affligeants. Dietmann cite, pour l'exemple, trois régions où l'implantation de nouveaux incinérateurs vient d'être votée, alors que toutes les conditions étaient réunies pour qu'elles y soient refusées. La Savoie, où le drame de Gilly sur Isère et ses importantes contaminations avaient fortement sensibilisé les populations. La Vendée, zone reconnue comme protégée et attractive pour son environnement « vert », qui va ainsi et malgré les efforts de

nombreux élus, perdre cette spécificité. Et enfin, le Haut-Rhin, région de D. Dietmann, voisine de Fribourg en Allemagne qui est la ville championne pour sa « gestion verte » et une référence en la matière. Le lobby de l'incinération a donc gagné, là encore, malgré le très grand engagement de la population dans la réduction des déchets et leur tri perfectionné..., et malgré le combat de ses élus.

À quand la "Rupture" avec toutes ces pratiques ? Nous, Français, il serait temps que nous nous mobilisions, car nous sommes parmi les plus mauvais élèves de "l'Europe Durable" ... alors que c'est chez nous qu'a été organisé "le Grenelle de l'Environnement" !

Cherchez l'erreur de casting !